

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1392

6 juin 2008

SOMMAIRE

ABF Participations S.A.	66784	Kinohold (bis) S.A.	66787
Abowijs International S.A.	66780	Lactinvest S.A.	66777
Aesha S.A.	66780	Lahor Holding S.A.	66777
AFC Finances S.A.	66772	Langonnaise S.A.H.	66778
Amuco	66770	Linkspan S.A.	66773
Arela Holding S.A.	66783	Lumber Holdings	66776
Begonia S.A. Holding	66784	Maghreb Participations S.A.	66786
Benchley Investments S.A.	66788	Marepier Holding S.A.	66787
BN & P	66814	Marnatmaj Holding S.A.	66774
BN & P	66814	Melrose S.A.	66773
Caves Bernard-Massard	66775	Millepore S.A.	66783
CCN S.A. (Centre Coordination Nationale pour l'Information, la Valorisation et le Compostage)	66778	New Super Selector S.à.r.l.	66816
Central Africa Growth Sicar, S.A.	66815	Ogepar S.A.	66786
Cogenaf S.A.	66787	Pesca Holding S.A.	66783
Compagnie Européenne pour le Dévelop- pement d'Entreprises Commerciales S.A.	66774	PT-COM	66814
Contracting and Engeneering Enterprises C.E.E. Luxembourg Holding S.A.	66776	Pusan S.A.	66781
Dharma Investment S.A.	66779	Rasec International	66770
Direct Best Invest EXCELLENCE S.C.A.	66788	Roxas Holding S.A.	66771
Dubin Investment, S.A. S.P.F.	66782	Sarmod Investissements S.A.	66771
Ecalap, S.A. S.P.F.	66779	Say Holding	66786
Espirito Santo International S.A.	66775	Seacat S.A.	66774
European Communication and Transports S.A.	66775	Sea Water Investments S.A.	66815
Fininsteel S.A.	66772	Sella Sicav Lux	66815
Gilux S.A.	66776	S.E.T.H. Société Européenne de Technolo- gie S.A.	66772
Goldman Sachs Specialized Investments	66812	Silcolux S.A.	66780
Goldman Sachs Specialized Investments	66815	Société de Gestion et d'Investissements Immobiliers	66777
Hazel Holding S.A.	66773	Springbock Investments S.A.	66785
Icare Finance S.A.	66781	Sterope, S.A. S.P.F.	66782
Jonathan Finance Holding S.A.	66781	Tec.Net S.A.	66779
		Tipi S.A.	66784
		Venus	66785
		Vinci Real Estate Management	66782
		Vins et Domaines Finance S.A.	66788
		Vivier S.A. Holding	66785
		Wallpic Holding S.A.	66771

Amuco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 49.159.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2008 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2007.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008006886/660/15.

Rasec International, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 116.166.

Le conseil d'administration de la société RASEC INTERNATIONAL, société anonyme, ayant son siège social au 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.166, à l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui se tiendra le 24 juin 2008 à Luxembourg au siège social de la Société à 11.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes au 31 décembre 2007;
2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes au 31 décembre 2007;
3. Approbation des comptes au 31 décembre 2007;
4. Lecture des comptes consolidés au 31 décembre 2007;
5. Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes consolidés au 31 décembre 2007;
6. Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2007;
7. Affectation des résultats;
8. Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
9. Révocation de Monsieur François DUMONT de son mandat d'administrateur de la Société et nominations statutaires;
10. Divers.

Possibilité d'assister à l'assemblée générale:

Toute personne dont le nom figure dans le registre des actions nominatives de la Société, ainsi que toute personne détenant des actions au porteur de la Société peut assister à l'assemblée générale.

Déroulement de l'assemblée générale:

L'assemblée générale ordinaire débutera à 11.30 heures, y seront débattus les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

Représentation à l'assemblée générale:

Pour le cas où un actionnaire ne serait pas à même d'assister personnellement à cette assemblée générale ordinaire, il pourra voter par procuration. Des modèles de procuration sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier à RASEC INTERNATIONAL, à l'attention de M. Patrick GENTIL, 10, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, LUXEMBOURG. Les procurations sont ensuite à retourner à l'adresse susmentionnée dans les meilleurs délais et dans tous les cas avant le 20 juin 2008 à 18.00 heures locales.

Au nom du Conseil d'Administration

Patrick GENTIL

s. Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008067917/280/39.

Wallpic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 59.293.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2008 à 11:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063142/696/18.

Sarmod Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 52.327.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2008 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063143/696/18.

Roxas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 62.431.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2008 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2005, 2006 et 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de deux Administrateurs et nomination d'un nouveau Administrateur
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063149/696/18.

S.E.T.H. Société Européenne de Technologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 26.348.

Les Actionnaires et Obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2008 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2008063145/696/16.

AFC Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 67.582.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2008 à 20.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2005, 2006 et 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de deux Administrateurs et nomination d'un nouveau administrateur
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2008063151/696/18.

Finisteel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.253.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 juin 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2008067918/755/20.

Hazel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 79.207.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2008 à 12.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063153/696/18.

Melrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 96.795.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 juin 2008 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2004, 2005, 2006 et 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008063154/696/18.

Linkspan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 86.470.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre der Linkspan S.A., welche am 20. Juni 2008 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2007
3. Beschlussfassung über Gewinnverwendung
4. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars
5. Mandatsänderung
6. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2008064328/18.

CEDEC S.A., Compagnie Européenne pour le Développement d'Entreprises Commerciales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 36.412.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 26 juin 2008 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du réviseur sur l'exercice clos au 31 décembre 2007 et rapport de révision sur les comptes consolidés de l'exercice 2007.
2. Approbation des comptes annuels et comptes annuels consolidés au 31 décembre 2007 et affectation du résultat.
3. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065705/297/18.

Seacat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 94.229.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 25 juin 2008 à 14.00 heures au siège social, 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Lecture des comptes annuels au 31 décembre 2007;
- b. Lecture du rapport du commissaire aux comptes;
- c. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
- d. Affectation des résultats;
- e. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat concernant l'exercice se clôturant au 31.12.2007;
- f. Décharge à donner à l'administrateur délégué démissionnaire en cours d'exercice;
- g. Ratification des actions du Conseil d'Administration;
- h. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068319/21.

Marnatmaj Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 45.436.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 25 juin 2008 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068948/795/15.

Espirito Santo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 13.091.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 juin 2008 à 9.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2007.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Démission de M. Miguel ABECASSIS ESPÍRITO SANTO SILVA.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008064327/521/16.

European Communication and Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 42.374.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 26 juin 2008 à 9.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31/12/07,
3. Affectation du résultat,
4. Dissolution éventuelle de la société suivant l'article 100 de la loi,
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008065703/803/17.

Caves Bernard-Massard, Société Anonyme.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 6-8, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 4.057.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu au siège social à Grevenmacher, le mardi 24 juin 2008 à 15.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration,
2. Présentation et approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2007,
3. Attestation du Réviseur d'Entreprises sur les comptes annuels de l'exercice 2007,
4. Affectation du résultat de l'exercice,
5. Décharge à donner aux Administrateurs,
6. Nominations Statutaires,
7. Confirmation du mandat du Réviseur d'Entreprise.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 17 des statuts et de déposer leurs titres jusqu'au 13 juin 2008 inclus dans un des établissements suivants:

- au siège social à Grevenmacher
- à la Dexia Banque Internationale à Luxembourg
- à la Fortis Banque du Luxembourg

- et à leurs agences.

Grevenmacher, le 4 juin 2008.

Pour le Conseil d'Administration
Hubert CLASEN
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008068539/2299/27.

Gilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.771.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social, le 24 juin 2008 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice social 2007;
3. Lecture du rapport du Commissaire concernant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007;
4. Approbation des comptes annuels;
5. Affectation du résultat;
6. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
7. Nominations statutaires;
8. Nomination d'un fondé de pouvoir;
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068580/667/20.

Lumber Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 23.530.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 juin 2008 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068951/1023/16.

Contracting and Engineering Enterprises C.E.E. Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 13.890.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

66777

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2008 à 9.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 28.02.2008
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068953/560/17.

Lahor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.073.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 juin 2008 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068950/1023/16.

Sogedim, Société de Gestion et d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.871.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 27 juin 2008 à 16.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2007;
- Affectation du résultat au 31.12.2007;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068947/3842/18.

Lactinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.997.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

66778

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 26 juin 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068249/755/20.

Langonnaise S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.492.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le vendredi 27 juin 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068242/755/19.

CCN S.A. (Centre Coordination Nationale pour l'Information, la Valorisation et le Compostage), Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 44.191.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 27. Juni 2008 um 11.00 Uhr in L-1653 Luxembourg, 2 avenue Charles de Gaulle, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2007
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008068949/534/17.

Ecalap, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.091.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du *26 juin 2008* à 19.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2007.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision quant à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068965/1004/18.

Tec.Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 73.530.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *24 juin 2008* à 14.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068952/1023/17.

Dharma Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 73.992.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du *30 juin 2008* à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068954/802/17.

Silcolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 64.470.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2008 à 12.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Révocation de l'administrateur M. André WILWERT et décharge.
6. Nomination de Mme Christine SCHWEITZER, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
7. Révocation du commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l. et décharge.
8. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068982/29/25.

Abowijs International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 31.922.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2008 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068955/506/16.

Aesha S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 21.828.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 24 juin 2008 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires

5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068957/506/16.

Icare Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 111.000.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *24 juin 2008* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068960/506/17.

Jonathan Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 42.591.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du *24 juin 2008* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068961/506/16.

Pusan S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.027.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *24 juin 2008* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068962/506/16.

Vinci Real Estate Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.911.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du *26 juin 2008* à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2007.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068967/1004/17.

Sterope, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.328.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du *26 juin 2008* à 18.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2007.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision quant à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068966/1004/18.

Dubin Investment, S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.088.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du *26 juin 2008* à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2007.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision quant à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068964/1004/18.

Arela Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 16.330.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 26 juin 2008 à 11.00 heures au siège avec pour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2007;
- Affectation du résultat au 31.12.2007;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068969/3842/18.

Millepore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.730.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le le 27 juin 2008 à 9.30 heures au siège avec pour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2007;
- Affectation du résultat au 31.12.2007;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068970/3842/18.

Pesca Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.315.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 27 juin 2008 à 13.00 heures au siège avec pour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2007;
- Affectation du résultat au 31.12.2007;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068971/3842/18.

Tipi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.930.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 25 juin 2008 à 11.30 heures au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.03.2008;
- Affectation du résultat au 31.03.2008;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068972/3842/18.

ABF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.760.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2008 à 11.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068974/29/17.

Begonia S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 29.307.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2008 à 9.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068975/29/17.

Venus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.046.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *26 juin 2008* à 10.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration,
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises,
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2008,
4. Décharge à donner aux Administrateurs,
5. Affectation du résultat,
6. Nominations statutaires,
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068985/584/22.

Vivier S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 43.353.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *26 juin 2008* à 10.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068984/29/17.

Springbock Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 64.472.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *26 juin 2008* à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.

3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068983/29/17.

Maghreb Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 131.704.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 26 juin 2008 à 9.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068986/833/18.

Say Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.242.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2008 à 13.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068981/29/17.

Ogepar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 23.628.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2008 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068980/29/19.

Marepier Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.165.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *26 juin 2008* à 12.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068979/29/17.

Kinohold (bis) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.289.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *26 juin 2008* à 11.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068978/29/17.

Cogenaf S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 23.085.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *26 juin 2008* à 9.30 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068977/29/19.

Vins et Domaines Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.876.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *24 juin 2008* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068963/506/16.

Benchley Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 27.617.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *24 juin 2008* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008068958/506/16.

**Direct Best Invest EXCELLENCE S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 138.527.

STATUTES

In the year two thousand and eight, en the thirteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) Direct Best Invest S.à r.l., with its registered office at 11a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, represented by Mr Paul-Sébastien Carteret, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 9 May 2008.
- 2) Mr Alain Latchimy, residing in B.P. 10141, 97492 Sainte-Clotilde Cedex, France represented by Mr Paul-Sébastien Carteret, prenamed, pursuant to a proxy dated 9 May 2008.

The proxies signed "ne varietur" by all the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which they form between themselves.

Title I. Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the name of "Direct Best Invest EXCELLENCE S.C.A." (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager. Besides, if permitted by law, the Manager may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economical, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles"), but only with the consent of the Manager.

The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances article 14 shall apply.

Art. 4. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets, including shares or units in other undertakings for collective investment, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the net assets of the Company as defined in Article 24 hereof.

The capital of the Company shall be represented by two categories of shares, namely management shares held by the Manager as unlimited shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company.

Each Ordinary Share and Management Share shall be referred to as a "share" and collectively as the "shares", whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

The initial capital is USD 50,000 (divided into 1 Management Share and 49 Ordinary Shares fully paid-up and of no par value.

The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by Luxembourg law and must be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under Luxembourg Law.

The Manager may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds within the meaning of article 71 of the Law, (each such compartment or sub-fund, a "Sub-Fund"). The shares to be issued in a Sub-Fund may, as the Manager shall determine, be of one or more different classes (each such class, a "Class"), the features, terms and conditions of which shall be established by the Manager.

The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The Manager may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time.

The proceeds from the issuance of shares of any Class within a Sub-Fund shall be invested pursuant to Article 13 hereof in securities of any kind or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or assets or with such other specific features, as the Manager shall from time to time determine in respect of the relevant Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of shares shall, if not expressed in USD, be converted into USD and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The general meeting of holders of shares of a Sub-Fund or Class, deciding with simple majority, may consolidate or split the shares of such Sub-Fund or Class.

Art. 6. The Manager is authorised without limitation to issue further partly or fully paid Ordinary Shares at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions, including the issue price, determined by the Manager and disclosed in the sales documents, without reserving to existing shareholders preferential or pre-emptive rights to subscription of the Ordinary Shares to be issued. Investors shall have either to commit to subscribe to shares or may directly subscribe to shares, as determined by the Manager and disclosed in the sales documents. In case the Manager decides that investors have to commit to subscribe shares, investors will be required to execute a subscription agreement and indicate therein their total committed capital (the "Commitment" or "Commitments"), subject to any minimum Commitment as may be decided by the General Partner.

The procedures relating to subscription commitments and drawdown of the Commitments will be disclosed in the sales documents and the subscription agreement.

If at any time an investor or shareholder fails to honour its Commitments through the full payment of the subscription price within the timeframe decided by the Manager (a "Defaulting Investor") and referred to in the sales documents, the Manager has the right, at its discretion, to apply default provisions to such Defaulting Investor/Shareholder, as the Manager shall determine in its reasonable discretion and in accordance with Luxembourg law, including but not limited to the following measures:

- impose damages corresponding to ten percent (10%) of the Commitment by the Defaulting Investor;
- set off any distributions to the Defaulting Investor until any amounts owing to the Company have been paid in full;
- suspend any voting rights attached to the Defaulting Investor's Shares;
- redeem the Shares of the Defaulting Investor upon payment to such Defaulting Investor of an amount equal to eighty five percent (85%) of the Net Asset Value of its shareholding in the Company at the relevant time;
- reduce or terminate the Defaulting Investor's Commitment;
- exercise any other remedy available under applicable law, and
- admit new Investors in order to replace the Defaulting Investor.

Ordinary Shares may only be subscribed by well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of the Law ("Eligible Investors").

The Manager may delegate to any of its manager or to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions, receiving payment for such new Ordinary Shares and delivering them.

The Manager is further authorised and instructed to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the shares.

The Manager may decide to issue Ordinary Shares against contribution in kind in accordance with Luxembourg law. In particular, in such case, the assets contributed must be valued in a report issued by the Company's auditor, as required by Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant shareholder.

The Manager may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the Manager, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form.

Unless specifically requested by a shareholder, the Company will not issue share certificates and shareholders will receive a confirmation of their shareholding instead. If a shareholder desires to obtain share certificates, correspondent costs may be charged to such shareholder.

Any share certificate shall be signed by the Manager.

If share certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Fractions of shares will be issued if so decided by the Manager. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

A register of registered shares (the "Register") shall be kept by a person responsible for the maintenance of the Register appointed by the Manager, and such Register shall contain the name of each owner of shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of shares held, the amount paid in on the shares, and the bank wiring details of the shareholder.

The inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered shares.

The Manager may accept and enter in the Register a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Transfers of shares are conditional upon the proposed transferee qualifying as an Eligible Investor. Transfers of shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register upon delivery to the Company of a completed transfer form together with such other documentation as the Company may require.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Restriction on ownership. The Manager shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the Manager might result in the Company incurring any liability or taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. Person", as defined hereafter or any other U.S. taxable person.

For such purposes the Company may:

- a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;
- b) at any time require any person whose name is entered in the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company; and,
- c) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company; and
- d) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company or whom the Company reasonably believes to be precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of shares, (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

- 1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the Register as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such share is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;

- 2) The price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called the "redemption price") shall be an amount equal to the per share Net Asset Value of shares in the Company of the relevant Class, determined in accordance with Article 24 hereof less any service charge (if any); Where it appears that, due to the situation of the shareholder, payment of the redemption price by the Company, any of its agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company may further withhold or retain, or allow any of its agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the redemption price an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the shareholder provide the Company, any of its agents and/or any other intermediary with sufficient comfort that their liability shall not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so

withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount may no longer be claimed by the shareholder, and (ii) that potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, any of its agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules;

3) Payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant Class of shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against in the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the thereof owner to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act.

The Manager may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

Art. 9. Redemption and Conversion of Shares. As is more specifically prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Unless otherwise provided for in the sales documents, any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Company under the terms, conditions and limits set forth by the Manager in the sales documents and within the limits provided by law and then Articles. Any redemption request must be filed by such shareholder in written form, subject to the conditions set out in the sales documents of the Company, at the registered office of the Company or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate(s) for such shares in proper form (if issued).

Unless otherwise decided by the Manager and disclosed in the sales documents, the redemption price shall be equal to the Net Asset Value for the relevant Class of shares as determined in accordance with the provisions of Article 24 hereof less a redemption charge, if any, as the sales documents may provide. This price may be rounded up or down to the nearest decimal, as the Manager may determine, and such rounding will accrue to the benefit of the Company, as the case may be. From the redemption price there may further be deducted any deferred sales charge if such shares form part of a Class in respect of which a deferred sales charge has been contemplated in the sales documents. The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the Manager which shall not exceed 90 Luxembourg bank business days, from the relevant Valuation Date provided that the share certificates, if issued, and any requested documents have been received by the Company, subject to Article 26 hereof.

The Manager may determine the notice period, if any, required for lodging any redemption request of any specific Class or Classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any Class of shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the sales documents relating to the sale of such shares.

The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty of accepting requests for redemption and effecting payment in relation thereto.

With the consent of or upon request from the shareholder(s) concerned, the Manager may (subject to the principle of equal treatment of shareholders) satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to the redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the shares to be redeemed as described in the sales documents.

Such redemption will be subject to a special audit report by the auditor of the Company confirming the number, the denomination and the value of the assets which the Manager will have determined to be contributed in counterpart of the redeemed shares. This audit report will also confirm the way of determining the value of the assets which will have to be identical to the procedure of determining the Net Asset Value of the shares

The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the shareholder requesting the redemption in kind or by a third party, and not by the Company unless the Manager considers that the redemption in kind is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.

Any request for redemption shall be irrevocable except in the event of suspension of redemption pursuant to Article 26 hereof. In the absence of revocation, redemption will occur as at the first applicable Valuation Date after the end of the suspension period.

Unless otherwise provided for in the sales documents, any shareholder may request conversion of whole or part of his shares of one Class of a Sub-Fund into shares of another Class of that or another Sub-Fund in accordance with the

procedures and subject to the terms and conditions, including the conversion ratio, determined by the Manager and disclosed in the sales documents. In particular the Manager may impose such restrictions between Classes of shares as disclosed in the sales documents as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversions subject to payment of a charge as specified in the sales documents.

The conversion request may not be accepted unless any previous transaction involving the shares to be converted has been fully settled by such shareholder.

If on any given Valuation Date, redemption requests and conversion requests exceed a certain level determined by the Manager in relation to the number of the aggregate Net Asset Value of the shares in issue in a specific Sub-Fund or Class, the Manager may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred (pro rata) for a period and in a manner that the Manager considers to be the best interest of the relevant Sub-Fund or Class and of the Company. On the next applicable Valuation Date following that period, these redemption and conversion requests will be met in priority to later a request.

No redemption or conversion by a single shareholder may, unless otherwise decided by the Manager, be for an amount of less than that of the minimum holding amount as determined from time to time by the Manager.

If a redemption or conversion would reduce the value of the holdings of a single shareholder of shares of one Sub-Fund or Class below the minimum holding amount as the Manager shall determine from time to time, then the Manager may decide that this request be treated as if such shareholder had requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his shares of such Sub-Fund or Class.

The Manager may in its absolute discretion compulsory redeem or convert any holding with a value of less than the minimum holding amount to be determined from time to time by the Manager and to be published in the sales documents of the Company.

Title III. Liability of holders of Shares

Art. 10. The holders of Management Shares ("Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which can not be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares (the "Limited Shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the owners of Ordinary Shares shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 11. The Management Shares held by the Manager are exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Title IV. Management and supervision

Art. 12. The Company shall be managed by Direct Best Invest, S.à r.l. (the "Manager"), in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.

Art. 13. The Manager is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager.

The Manager shall, based upon the principle of spreading of risks, determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The Manager shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Ordinary Shares may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the Manager.

Art. 14. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories such as designated by the Manager at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Manager.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the managers of the Manager appoint an administrator, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor Manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one more of shareholder, managers or officers of the Manager is interested in, or is a shareholders, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Independent Auditor. The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders until the next annual general meeting of shareholders and until its successor is elected.

The first independent auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the incorporation of the Company and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.

The independent auditor in office may only be removed by the shareholders on serious grounds.

Title V. General meeting

Art. 17. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 13 of these Articles and to any other powers reserved to the Manager by these Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein, no resolution affecting the interest of the Company or amending the Articles shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the Register.

Art. 18. The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as specified in the convening notices on the last Friday of the month of June at 11.00 a.m., and for the first time in 2009. If such a day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the preceding business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Manager, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing or by telefax or any other means of transmission approved by the Manager capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of the votes cast. Except as otherwise provided herein or required by law, no resolution affecting the interest of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles shall be validly passed unless approved by the Manager.

Art. 19. At any general meeting of shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object or to resolve on issues for which the law or these Articles refer to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of the capital. If the quorum requirement is not fulfilled a second meeting may be convened in accordance with the law. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

In both meetings resolutions must be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution, shall be validly passed unless approved by the Manager.

Art. 20. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 21. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January and shall terminate on 31st of December of the same year. The first accounting year of the Company shall begin at its incorporation and shall terminate on 31st of December 2008.

Art. 22. Appropriation of profits. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the Manager, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed upon decision of the Manager.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company became less than the minimum prescribed by law.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Title VII. Valuation - Determination of net asset value

Art. 23. Valuation Date/Frequency of calculation of net asset value per share. The net asset value of shares shall, as the case may be, for the purposes of the redemption, conversion and issue of shares, be determined by the Company, under the responsibility of the Manager, from time to time, but in no instance less than once per year, as the Manager by regulation may direct (every such day or time for determination of net asset value being referred to herein as a "Valuation Date").

Art. 24. Determination of net asset value per share. The net asset value of share of each Class within each Sub-Fund (the "Net Asset Value") shall be expressed in the reference currency of the relevant Class (and/or in such other currencies as the Manager shall from time to time determine) as a per share figure and shall be determined as at any Valuation Date by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant Class, being the value of the assets of the Company attributable to such Class less the liabilities attributable to such Class, as at any such Valuation Date, by the number of shares of the relevant Class then outstanding, in accordance with the rules set forth below.

The Net Asset Value per share shall be calculated up to four decimal places.

If, since the time of determination of the Net Asset Value as at the relevant Valuation Date, there has been a material change in the valuations of the investments attributable to the relevant Sub-Fund, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

I. The assets of the Company shall include (without limitation):

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 7) the liquidating value of all futures and forward contracts and all call and put options the Company has an open position in;
- 8) real estate properties;
- 9) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

For the purpose of the determination of the Net Asset Value, the value of the assets shall be determined as follows:

1. The accounts of the real properties investment subsidiaries in which a Sub-Fund has a majority interest will be consolidated with the accounts of such Sub-Fund and the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below. The minority interests in quoted real properties investment subsidiaries will be valued on the basis of the last available quotation. The minority interests in unquoted real properties investment subsidiaries will be valued on the basis of the probable net realisation value estimated by the Manager acting with prudence and in good faith.

The assets and liabilities of each Sub-Fund for these purposes shall be determined in the following manner: For the purpose of the valuation of real properties, the Manager for and on behalf of each Sub-Fund shall appoint one or more independent real estate valuer(s) who is licensed where appropriate and operates, or has subcontracted, with the approval of the Manager, its duties to any entity who operates, in the jurisdiction where any relevant property is located.

2. Value of cash in hand or on deposit, bills and notes payable on sight and accounts receivable, expenses paid in advance, dividends in cash and outstanding interest declared or due as mentioned above, will be considered to be the total amount of these assets, unless it proves to be unlikely that this value may be paid or received in total; in this case, this value will be determined by deducting a certain amount that seems adequate to the Company in order to reflect the real value of the assets.

3. The value of securities and money market instruments listed or traded on a regulated market will be valued by using the most recent price available on that market, which is normally the principal market for those securities; in the event that the most recent price available does not represent a fair value, the value of these assets will be based on their probable realisation value.

4. Shares or units in underlying undertakings for collective investment will be valued at their most recent official net asset value ("NAV") as declared by the relevant fund manager, corrected for any calls for capital and dividend payments that have taken place between that NAV date and the Valuation Date. On an exceptional basis, and, in the best interests of the Company and the investors, with complete transparency, the Manager may modify this valuation in cases where its estimate of the probable market value differs from that of the underlying fund manager. More specifically, this may be the case if the NAV of the underlying fund is not available, when the application of this methodology is made impracticable by specific circumstances or when the methodology produces unreliable results.

5. All other investments in unlisted securities will be valued based on the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines principles by the EVCA, the BVCA and the AFIC, as specified by the Manager, and disclosed in the sales documents.

The Manager may, at its discretion, allow the use of other valuation methods if it believes that these methods reflect a value that better represents the assets of the Company.

Liquid assets shall be valued at their face value with interest accrued.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund will be converted into the reference currency of such Sub-Fund at the rate of exchange ruling in Luxembourg as at the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Manager.

For the purpose of determining the value of the Company's assets, the administrative agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, completely and exclusively rely, unless there is manifest error or negligence on its part, upon the valuations provided (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e. Bloomberg, Reuters etc.) or fund administrators, (ii) by brokers, or (iii) by specialist duly authorized to that effect by the Manager. Finally, in the cases no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the administrative agent may rely upon the valuation of the Manager.

In circumstances where (i) one or more pricing sources fail(s) to provide valuations to the administrative agent, which could have a significant impact on the Net Asset Value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the administrative agent is authorized to postpone the Net Asset Value calculation and as a result may be unable to determine subscription and redemption prices. The Manager shall be informed immediately by the administrative agent should the situation arise. The Manager may then decide to suspend the calculation of the Net Asset Value.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 24 are rules for determining Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any securities issued by the Company.

II. The liabilities of the Company shall include (without limitation):

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable fees and expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, central administrative agent's and registrar and transfer agent's fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the Manager, as well as such amount (if any) as the Manager may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise but not be limited to fees payable to its Manager, investment managers/ advisers, including performance fees, if any, fees and expenses payable to its custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, administrative agent, the registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any distributor, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, fees and expenses for legal, accounting and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any government agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and

in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing share certificates, if any, and the costs of any reports to the shareholders, expenses incurred in determining the Company's net asset value, the costs of convening and holding shareholders' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the costs of buying and selling assets, reasonable travelling costs in connection with the selection of local or regional investment structures and of investments in such investment structures, the costs of publishing the issue and redemption prices, if applicable, interest, bank charges, currency conversion costs and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

III. The Company will establish a separate pool of assets and liabilities in respect of each Sub-Fund and the assets and liabilities shall be allocated in the following manner:

(a) if a Sub-Fund issues shares of two or more Classes, the assets attributable to such Classes shall be invested in common pursuant to the specific investment objective, policy and restrictions of the Sub-Fund concerned;

(b) within any Sub-Fund, the Manager may determine to issue Classes subject to different terms and conditions, including, without limitation, Classes subject to (i) a specific distribution policy entitling the holders thereof to dividends or no distributions, (ii) specific subscription and redemption charges, (iii) a specific fee structure and/or (iv) other distinct features;

(c) the net proceeds from the issue of shares of a Class are to be applied in the books of the Company to that Class of shares and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto are applied to such Class of shares subject to the provisions set forth below;

(d) where any income or asset is derived from another asset, such income or asset is applied in the books of the Company to the same Sub-Fund or Class as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value is applied to the relevant Sub-Fund or Class;

(e) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or Class or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund or Class, such liability is allocated to the relevant Sub-Fund or Class;

(f) if any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund or Class, such asset or liability will be allocated to all the Sub-Funds or Classes pro rata to their respective net asset values, or in such other manner as the Manager, acting in good faith, may decide; and

(g) upon the payment of distributions to the holders of any Class of shares, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the Manager or by any bank, company or other organisation which the Manager may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 9 shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Manager on the Valuation Date as at which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issuance as from the time specified by the Manager on the Valuation Date as at which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

4) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known as at such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 25. Co-Management and Pooling. The Manager may authorise investment and management of all or any part of the portfolio of assets established for two or more Sub-Funds on a pooled basis, or of all or any part of the portfolio of assets of the Company on a co-managed or cloned basis with assets belonging to other Luxembourg collective investment

schemes, all subject to appropriate disclosure and compliance with applicable regulations, and as more fully described in the sales documents for the shares.

Art. 26. Temporary suspension of calculation of Net Asset Value per Share and of issue of shares. The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of one or more Classes and, as the case may be, the issue, redemption and conversion of shares of such Class(es):

(a) during any period when any one of the stock exchanges or other principal markets on which a substantial portion of the assets of the Company attributable to the Sub-Fund concerned, from time to time, is quoted or dealt in is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund quoted thereon; or

(b) during any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Manager, or the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Manager, disposal or valuation of the assets held by the Company attributable to the Sub-Fund concerned is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of shareholders, or if in the opinion of the Manager the issue and, if applicable, redemption prices cannot fairly be calculated; or

(c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company attributable to the Sub-Fund concerned or the current prices or values on any stock exchanges or other markets in respect of the assets attributable to such Sub-Fund; or

(d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of the Sub-Fund concerned or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares of such Sub-Fund cannot, in the opinion of the Manager, be effected at normal rates of exchange; or

(e) from the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of winding up the Company or any Sub-Fund(s), or merging the Company or any Sub-Fund(s), or informing the shareholders of the decision of the Manager to terminate or merge any Sub-Fund(s); or

(f) when for any other reason, the prices of any investments owned by the Company attributable to the Sub-Fund concerned cannot be promptly or accurately ascertained.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension shall be given by the Company to all the shareholders affected, i.e. having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the Net Asset Value has been suspended.

Any application for subscription, redemption or conversion of shares is irrevocable except in case of suspension of the calculation of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund or Class, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first applicable Valuation Date following the end of the period of suspension.

Art. 27. Custodian Agreement. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and the Law (the "Custodian"). All assets of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in function until the appointment, which must happen within two months, of another eligible credit institution.

Title VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, if physical persons named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the Manager. Such meeting shall determine their powers and their remuneration. The net proceeds may be distributed in kind to the holders of shares.

Art. 29. Merger of sub-funds or classes of shares. In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund or Class of shares has decreased to or has not reached an amount determined by the Manager to be the minimum level for such Sub-Fund or Class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic, monetary or political situation relating to the Sub-Fund or Class of shares concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or Class of shares or in order to proceed to an economic rationalization, the Manager may decide to compulsorily redeem all the shares issued in such Sub-Fund or Class of shares at their Net Asset Value (taking into account actual realisation prices of investments and realization expenses), calculated as at the Valuation Date at which such decision shall take effect. The Company shall publish a notice to the holders of shares concerned by the compulsory redemption prior to the effective date for such redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or Class of shares concerned may continue to request redemption (if appropriate) of their shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the Manager by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any Sub-Fund or Class of shares may, upon proposal from the Manager, redeem all the shares of such Sub-Fund or Class of Shares and refund to the shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realisation expenses) calculated as at the Valuation Date at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes cast.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the Manager may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") and to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of the new Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this section (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period. After such period, the decision commits the entirety of shareholders who have not used this possibility, provided however that, if the amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, such decision shall be binding only on the shareholders who are in favour of such amalgamation.

Notwithstanding the powers conferred to the Manager by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund of the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the Sub-Fund concerned which will decide upon such an amalgamation by resolution taken with no quorum and by simple majority of the votes cast.

A contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the Sub-Fund concerned taken with no quorum and by simple majority of the votes cast, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

Title IX. General provisions

Art. 30. All matters not governed by these articles of incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended and the Law.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscriber	Management Shares	Ordinary Shares	Subscribed Capital (USD)
1) Direct Best Invest S.à.r.l., prenamed	1	48	49,000
2) Alain Latchimy, prenamed	0	1	1,000
Total	1	49	50,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 8,000.- (eight thousand euro).

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following has been appointed auditor:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471, Luxembourg.

Second resolution

The registered office of the Corporation is fixed at 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treizième jour du mois de mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Direct Best Invest S.à r.l., constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, représentée par Monsieur Paul-Sébastien Carteret, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 9 mai 2008 (ci-après le "Gérant").

2) Monsieur Alain Latchimy, demeurant à B.P. 10141, 97492 Sainte-Clotilde Cedex, France, représenté par Monsieur Paul-Sébastien Carteret, avocat, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 9 mai.

Les procurations signées "ne varietur" par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, en qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "Direct Best Invest Excellence S.C.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du Gérant. En outre, dans la mesure où cela est permis par la loi, le Gérant peut décider de transférer le siège en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société, peut être dissoute par une résolution des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification de ces Statuts (les "Statuts") mais uniquement avec le consentement du Gérant.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 14 s'appliquera.

Art. 4. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes sortes et autres actifs permis, y compris des actions ou parts d'autres organismes de placement collectif avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société est soumise aux provisions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi") et peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la Loi.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis à l'Article 24 des présents Statuts.

Le capital de la Société est représenté par deux catégories d'actions, (chacune de ces catégories, une "Catégorie") à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité ("Actions de Commandité") et des actions ordinaires détenues par les actionnaires commanditaires ("Actions Ordinaires") de la Société.

Chaque Action Ordinaire et Action de Commandité sont désignées en tant qu'"action" et ensemble en tant qu'"actions" chaque fois que la référence à une catégorie spécifique d'actions n'est pas justifiée.

Le capital initial est de EUR 50.000 composé d'une Action de Commandité et 49 Actions Ordinaires entièrement libérées et sans valeur nominale.

Le capital minimum de la Société sera le capital minimum requis par la loi luxembourgeoise et doit être atteint dans les douze mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la loi luxembourgeoise.

Le Gérant peut, à tout moment qu'il juge opportun, décider de créer un ou plusieurs sous-fond(s) tel qu'il est défini à l'article 71 de la Loi (chacun de ces sous-fonds, un "Sous-Fond"). Les actions devant être émises dans un Sous-Fond peuvent, ainsi que le Gérant le déterminera, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (chacune de ces classes, une "Classe"), les caractéristiques et conditions générales desquelles seront établies par le Gérant.

La Société forme une seule entité juridique, mais les avoirs de chaque Sous-Fond ne sont investis que pour le bénéfice exclusif des actionnaires du Sous-Fond correspondant. Les obligations, engagements ou responsabilités propres à un Sous-Fond ne sont pas imputables à un autre Sous-Fond.

Le Gérant peut créer chaque Sous-Fond pour une durée limitée ou illimitée.

Les produits de l'émission des actions de chaque Classe seront investis conformément à l'Article treize des présents statuts, dans des valeurs mobilières de toutes sortes ou autres actifs permis correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations ou avoirs avec des conditions et caractéristiques spécifiques, à déterminer par le Gérant, de temps à autre, pour chaque Sous-Fond.

Afin de déterminer le capital social de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en USD, convertis en USD et le capital social équivalra au total des avoirs nets de toutes les Classes.

L'assemblée générale des détenteurs d'actions d'un Sous-Fond ou d'une Classe, décidant à la majorité simple, peuvent consolider ou diviser les actions de ce Sous-Fond ou de cette Classe.

Art. 6. Le Gérant est autorisé à tout moment et sans limites à émettre des Actions Ordinaires partiellement ou entièrement libérées, conformément aux procédures et soumises aux conditions générales déterminées par le Gérant, y compris en ce qui concerne le prix, et décrites dans les documents de vente, sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel ou de préemption sur les Actions Ordinaires à émettre.

Les investisseurs devront soit s'engager à souscrire des actions ou pourront directement souscrire des actions comme déterminé par le Gérant et prévu par les documents de vente. Si le Gérant décide que les investisseurs devront s'engager à souscrire des actions, les investisseurs devront signer un contrat de souscription et y indiquer la somme totale de leur engagement ("Engagement" ou les "Engagements") sous réserve d'un Engagement minimum à décider par le Gérant.

Les procédures relatives aux promesses de souscription ainsi qu'à la mise en jeu des Engagements seront décrites dans les documents de vente ainsi que dans les contrats de souscription.

Si à un moment un investisseur ou un actionnaire manque à son Engagement par défaut de paiement intégral du prix de souscription dans le délai déterminé par le Gérant et auquel se réfère le document de vente (un "Investisseur Défaillant"), le Gérant a le droit, à sa discrétion, d'appliquer des mesures de défaut à un tel Investisseur/Actionnaire Défaillant, telles que le Gérant les déterminera à sa raisonnable discrétion ou conformément au droit luxembourgeois, y compris mais non limitées aux mesures suivantes:

- imposer des dommages et intérêts correspondant à dix pourcents (10%) du montant dû par l'Investisseur Défaillant;
- arrêter toute distribution à faire à l' Investisseur Défaillant jusqu'à ce que tous les montants dus à la Société soient payés en entier;
- suspendre les droits de votes attachés aux Actions de l'Investisseur Défaillant;
- racheter les actions de l'Investisseur Défaillant, moyennant paiement à l'Investisseur Défaillant d'un montant équivalent à quatre-vingt cinq pourcents (85%) de la Valeur Nette d'Inventaire au moment applicable;
- réduire ou annuler à l'Engagement de l'Investisseur Défaillant;
- intenter toute autre action légalement admissible en vue de remédier au dommage subi;
- admettre de nouveaux investisseurs en vue de remplacer l'Investisseur Défaillant.

Les Actions Ordinaires peuvent être uniquement souscrites par des investisseurs avertis au sens de la Loi ("Investisseurs Eligibles").

Le Gérant peut déléguer à l'un de ses administrateurs ou toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de ces nouvelles Actions Ordinaires et de les livrer.

Le Gérant est de plus autorisé et chargé de déterminer les conditions de ces émissions et d'effectuer ces émissions sous réserve du paiement au moment de l'émission des actions.

Le Gérant pourra décider d'émettre des Actions Ordinaires en contrepartie d'apports en nature, conformément à la loi luxembourgeoise. En particulier, dans ce cas, les avoirs apportés devront être évalués dans un rapport émis par le réviseur de la Société, comme requis par la loi luxembourgeoise. Tout coût relatif à un apport en nature sera supporté par l'actionnaire concerné.

Le Gérant peut, de manière discrétionnaire, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu des preuves suffisantes que le demandeur répond à la qualité d'Investisseur Eligible.

Outre les responsabilités en vertu de la loi applicable, chaque actionnaire qui ne répond pas à la qualification d'Investisseur Eligible et qui détient des actions dans la Société, devra mettre à l'abri d'une réclamation et indemniser la Société, le Gérant, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention dans des circonstances où l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a agi d'une manière trompeuse ou incorrecte en établissant de manière fausse son statut d'Investisseur Eligible ou n'a pas notifié à la Société la perte de ce statut.

Art. 7. Toutes les actions de la Société sont émises sous formes nominatives.

Sauf sur requête expresse d'un actionnaire, la Société ne délivrera pas de certificats et les actionnaires recevront une confirmation de leur actionariat en lieu et place de certificat. Si un actionnaire désire obtenir un certificat, ce dernier lui sera délivré à ses frais.

Tout certificat d'action sera signé par le Gérant.

Si des certificats d'actions sont émis et si tout actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, alors, à sa demande, un duplicata peut être émis aux conditions et garanties que la Société pourra choisir, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance mais sans restriction relatif à celui-ci. Lors de l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original d'actions à la place duquel le nouveau a été émis, n'aura plus aucune valeur.

La Société peut, de manière discrétionnaire, réclamer à l'actionnaire les frais du duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions et de toutes dépenses que la Société justifiera avoir encourues en relation avec l'émission et l'inscription au registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Le Gérant pourra décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne donneront pas droit au droit de vote mais autorisera à participer aux actifs nets et à toute distribution au pro-rata relative à la Classe d'actions concernée.

Un registre des actions nominatives (le "Registre") doit être gardé par une personne responsable pour le maintien du Registre désignée par le Gérant et ce Registre doit contenir le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre et la Classe des actions détenues, le montant libéré pour chaque action, ainsi que les coordonnées bancaires de l'actionnaire.

L'inscription du nom de l'actionnaire sur le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites actions nominatives.

Le Gérant peut accepter d'inscrire dans le Registre un transfert sur la base de tout document approprié attestant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Le transfert d'actions est soumis à la condition que le cessionnaire ait la qualité d'Investisseur Eligible. Les transferts d'actions seront effectués par inscription du transfert au Registre sur délivrance à la Société d'un formulaire de transfert dûment complété, accompagné de tout autre document requis par la Société.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et annonces seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au Registre et ce par le biais d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société reconnaît un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues, ou si la propriété de telles actions est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur ces actions doivent désigner un mandataire commun pour représenter ces actions vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à ces actions seront suspendus.

Art. 8. Restriction de la propriété. Le Gérant aura le pouvoir d'imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires afin d'assurer qu'aucune action dans la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Eligible, (b) toute personne en violation de la loi ou des exigences de tout pays ou autorité gouvernementale ou (c) toute personne dans des circonstances qui, selon l'avis du Gérant, peut entraîner que la Société encourt toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société n'aurait pas encourue ou subie autrement. En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute personne, société ou personne morale, et sans limitation, à tout "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique", tel que défini ci-dessous, ou toute autre personne soumise à la fiscalité des Etats-Unis d'Amérique.

A cet effet, la Société peut:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété, directe ou indirecte, des actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre, de lui fournir tout renseignement, sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une autre personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société; et

c) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société lors de toute assemblée des actionnaires de la Société; et

d) lorsqu'il apparaît à la Société que toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société ou une certaine proportion des actions de la Société ou dont la Société estime de manière raisonnable qu'elle n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule ou avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions, (i) exiger de cet actionnaire qu'il (a) transfère ces actions à une personne qualifiée pour posséder ces actions, ou (b) requérir que la Société rachète ces actions ou (ii) procéder au rachat forcé par tout actionnaire de toutes les actions détenues par cet actionnaire de la manière suivante:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après l'"Avis de Rachat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des actions à racheter, spécifiant les actions à racheter, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où le prix de rachat de ces actions sera payable. L'Avis de Rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats (s'il y en a) représentant les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'Avis de Rachat et les actions précédemment détenues par lui seront annulées;

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat seront rachetées (le "Prix de Rachat") sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société de la Classe concernée, valeur déterminée conformément à l'Article 25 des présents Statuts, diminuée par tout frais de service (s'il y en a). Lorsqu'il apparaît que, en vertu de la situation de l'actionnaire, le paiement du prix de rachat par la Société, l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire peut entraîner pour soit la Société ou l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire qu'il lui incombe, selon une autorité étrangère, de payer des taxes ou autres charges administratives, la Société peut refuser ou conserver, ou permettre à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire de refuser ou conserver un montant suffisant du prix de rachat afin de couvrir cette responsabilité potentielle jusqu'à ce que l'actionnaire fournisse à la Société, à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire des preuves suffisantes que leur responsabilité ne sera pas engagée, en ce compris (i) que dans certains cas le montant ainsi refusé ou conservé pourra être payé à l'autorité étrangère concernée, auquel cas ce montant ne pourra plus être réclamé à l'actionnaire, et (ii) que la responsabilité potentielle devant être couverte pourra s'étendre à tout dommage que la Société, l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire pourra encourir suite à leur obligation de se conformer aux règles de confidentialité;

3) le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire dans la devise de chaque Classe d'actions concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'Avis de Rachat), qui le remettra à l'actionnaire concerné contre remise du ou des certificat(s), s'il y en a, représentant les actions désignées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, à cet égard, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats s'ils ont été émis;

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la véritable propriété des actions était autre que celle apparue à la Société à la date d'émission de l'Avis de Rachat, à la seule condition que le Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi;

Le terme "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique" tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts aura la même signification que dans le Règlement S (Régulation S) tel que modifié de temps à autre, de la Loi des Etats-Unis sur les Marchés Financiers de 1933, telle que modifiée (la "Loi de 1933") que dans tout autre règlement ou loi qui entrera en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique et qui à l'avenir remplacera le Règlement S ou la Loi de 1933.

Le Gérant peut, de temps à autre, modifier ou clarifier la définition ci-dessus.

Art. 9. Rachat et conversion des Actions. Ainsi que décrit de manière plus spécifique ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment dans le respect de la seule limitation prévue par la Loi.

A moins que les documents de vente ne le prévoient autrement, les actionnaires pourront à tout moment demander le rachat de tout ou partie de leurs actions par la Société dans les conditions, termes et limites définis par le Gérant dans les documents de vente et conformément à la loi et à ces Statuts. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société ou auprès d'une autre personne juridique désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme (s'ils ont été émis).

A moins que le Gérant n'en décide autrement et ainsi qu'il est exposé plus en détail dans les documents de vente, le prix de rachat des actions sera égal à la valeur d'actif net des actions telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article 24 de ces Statuts, déduction faite d'une éventuelle commission de rachat, si les documents de vente la prévoient. Si le Gérant en décide ainsi, ce prix pourra être arrondi à la décimale la plus proche, l'arrondissement étant au bénéfice de la Société, le cas échéant. Il pourra être déduit du prix de rachat toute commission de vente afférente si lesdites actions font partie d'une Classe pour laquelle une telle commission a été prévue par les documents de vente. Le prix de rachat sera normalement payé en-dedans la période fixée par le Gérant, laquelle ne pourra pas excéder 90 jours ouvrés après la date à laquelle a été fixée la valeur d'actif net applicable, sous réserve de la remise des certificats d'actions

en bonne et due forme (s'ils ont été émis) et de tout document requis par la Société, suivant les dispositions de l'article 26 de ces Statuts.

Le Gérant déterminera la durée de l'éventuelle période de préavis préalable au rachat d'actions pour chaque Classe ou Classes d'actions. La période propre au paiement des produits du rachat et toute période de préavis applicable ainsi que les circonstances de sa mise en œuvre seront rendues publiques dans les documents de vente de la Société relatifs à la vente de telles actions.

Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment désignée à cet effet, la charge d'accepter les demandes de rachat et de procéder aux paiements y afférents.

Avec le consentement ou à la demande du/des actionnaire(s) concerné(s), le Gérant peut (sujet au traitement égal des actionnaire satisfaisant) les demandes de rachat, pour tout ou partie, en nature en allouant, à l'actionnaire qui demande le rachat, des parts du portefeuille pour un montant égal à la Valeur Nette d'Inventaire des parts rachetées, ainsi qu'il est décrit dans les documents de vente. Un tel rachat en nature fera l'objet d'un rapport spécial du réviseur d'entreprises de la Société, confirmant la quantité, la dénomination et la valeur des avoirs que le Gérant aura attribués en contrepartie des parts rachetées. Ce rapport confirmera également le moyen utilisé pour déterminer la valeur de ces avoirs lequel devra être identique aux procédures de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des parts. Les coûts spécifiques de tels rachats en nature, en particulier le coût du rapport spécial, devront être supportés par l'actionnaire demandant le rachat en nature ou par un tiers, et pas par la Société à moins que le Gérant ne considère que ce rachat en nature ne se fasse dans l'intérêt de la Société ou dans le but de protéger les intérêts de la Société.

Toute demande de rachat est irrévocable sauf en cas de suspension du rachat prévue à l'article 26 des présents statuts. Si une demande n'est pas révoquée, le rachat sera effectué le premier jour d'évaluation suivant la fin de la suspension.

A moins que les documents de vente ne le prévoient autrement, tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie des actions détenues en actions d'un Sous-Fonds en actions d'un autre Sous-Fonds ou une autre classe d'actions du même Sous-Fonds selon les procédures et sous les termes et conditions, y compris en ce qui concerne le ratio de conversion, déterminés par le Gérant et décrits dans les documents de vente. En particulier, le Gérant peut imposer des restrictions, tels qu'indiqués dans les documents de vente, concernant, entre autres, la conversion entre différentes Classes d'actions ou la fréquence des conversions, et peut les soumettre au paiement des frais tel que prévu dans les documents de vente.

Les demandes de conversion ne seront pas acceptées tant que ne seront pas terminées toutes les transactions dont lesdites actions pourraient préalablement avoir fait l'objet.

Si, pour toute Date d'Évaluation, les demandes de rachat et de conversion devaient excéder un seuil, déterminé par le Gérant en relation avec la valeur nette totale d'un Sous-Fonds donné ou d'une Classe donnée, le Gérant pourra décider que tout ou partie desdites requêtes soient reportées (pro rata) pour une période et d'une manière que le Gérant estimera être dans l'intérêt du Sous-Fonds ou de la Classe en question. A la prochaine Date d'Évaluation applicable suivant cette période, les rachats et commissions seront traités en priorité par rapport aux requêtes ultérieures.

Aucun rachat ou conversion par un actionnaire ne peut, sauf décision contraire du Gérant, porter sur un montant inférieur à celui de détention minimale tel que déterminé occasionnellement par le Gérant.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet que la valeur des actions détenues par un actionnaire tombe en-dessous du montant minimum de participation déterminé par le Gérant, de temps à autre, pour une classe ou Sous-Fonds, cet actionnaire pourra être considéré comme ayant demandé le rachat ou à la conversion de toutes ses actions de cette classe ou Sous-Fonds.

Le Gérant peut, à tout moment, procéder au rachat forcé des actions des actionnaires qui détiennent un nombre d'actions inférieur au minimum de détention tel que déterminé de temps à autre par le Gérant et publié dans les documents de vente de la Société.

Titre III. Responsabilité des Actionnaires

Art. 10. Les détenteurs des Actions de Commandité ("Actionnaires Commandités") sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions Ordinaires ("Actionnaires Commanditaires") d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations contractées en cours et autres engagements et autres responsabilités vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions Ordinaires ne sont pas tenus des dettes et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

Art. 11. Les Actions de Commandités détenues par le Gérant sont exclusivement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée.

Titre IV. Gérance et supervision

Art. 12. La Société sera gérée par Direct Best Invest S.à.r.l. (le "Gérant"), en qualité d'Associé Commandité de la Société.

Art. 13. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale appartiennent au Gérant.

Le Gérant déterminera la politique sociétaire et d'investissement ainsi que la façon de conduire la gestion et les affaires de la Société, en suivant le principe de la répartition des risques.

Le Gérant peut également déterminer toute restriction qui sera applicable de temps à autre aux investissements de la Société.

Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les buts de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats ou tous autres engagements qui sembleront être nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à de ce dernier. A moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément, le Gérant a et aura pleine autorité et ceci de manière discrétionnaire pour exercer pour le compte et au nom de la Société tout droit et pouvoir nécessaire ou utile en vue de réaliser les buts de la Société.

Le Gérant peut, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des agents de la Société, étant toutefois entendu que les détenteurs d'Actions Ordinaires ne peuvent pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause de la limitation de leurs responsabilités.

Les agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par le Gérant, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts.

Art. 14. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant, agissant par une ou plusieurs personnes autorisées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans lequel la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme Gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu que le(s) gérant(s) du Gérant nomme un gérant, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par le nouveau gérant dans un délai de quinze (15) jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un successeur au Gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

Art. 16. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi de 2007. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le premier réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale des actionnaires qui suivra immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué seulement pour motifs graves par les actionnaires.

Titre V. Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 13 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, pourvu que, sauf disposition contraire des présents Statuts, aucune résolution qui intéresse la Société à l'égard des tiers ou qui modifie les statuts ne puisse être valablement prise sans être approuvée par le Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant. Les assemblées générales sont convoquées par un avis signifié par le Gérant qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le Registre.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra chaque année au Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre lieu au Luxembourg spécifié dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11 heures (CET) et pour la première fois en 2009. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable précédent. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate, souverainement, que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées pourront être tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être actionnaire, par écrit ou téléfax ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant s'assurant de l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera considérée comme valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toutes assemblées des actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales sont présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des votes exprimés, sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts. Aucune résolution qui intéresse la Société à l'égard des tiers ou qui modifie les statuts ne peut être valablement prise sans l'approbation du Gérant, sauf exigence contraire prévue par les présents Statuts ou par la loi.

Art. 19. Le quorum de présence sera égal à au moins à la moitié du capital, pour toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier ses Statuts, y compris son objet social, ou de décider sur des points pour lesquels la loi ou ces statuts font référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts. Si les exigences du quorum ne sont pas remplies lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée pourra être convoquée dans le respect des termes de la loi. Toute convocation doit contenir l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions sont votées à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous réserve de leur approbation par le Gérant.

Art. 20. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Titre VI. Exercice comptable et affectation des bénéfices

Art. 21. L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année. Le premier exercice comptable de la Société commencera à sa constitution et prendra fin le 31 décembre 2008.

Art. 22. Distribution des bénéfices. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon dont le reste des bénéfices nets annuels seront utilisés, et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le Gérant, déclarer occasionnellement des dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision du Gérant.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum légal.

Un dividende déclaré sur une action mais non payé durant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action, sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Titre VII. Evaluation - Détermination de la valeur nette d'inventaire

Art. 23. Date d'Evaluation / Fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire des actions à prendre en compte, le cas échéant, pour le rachat, la conversion ou l'émission d'actions sera déterminée par la Société sous la responsabilité du Gérant, de temps à autre, mais au moins une fois par an, ainsi que le Gérant le décidera par règlement (tel jour ou moment pour la détermination de la valeur nette d'inventaire étant défini dans les présents Statuts comme une "Date d'Evaluation").

Art. 24. Détermination de la valeur nette d'inventaire par action. La valeur nette d'inventaire des actions de chaque Classe de chaque Sous-Fonds (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée (et/ou dans toutes autres devises que le Gérant déterminera de temps à autre) par un chiffre par action et est déterminée à chaque Date d'Evaluation en divisant les actifs nets de la Société, attribuables à la Classe concernée, à savoir la valeur des actifs de la Société attribuables à cette Classe moins les engagements attribuables à cette Classe, à la Date d'Evaluation, par le nombre d'actions de la Classe concernée en circulation à cette date, conformément aux règles décrites ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire par action est calculée jusqu'au quatrième chiffre décimal.

Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire à la Date d'Evaluation concernée, un changement substantiel est survenu dans l'évaluation des investissements attribuables au Sous-Fonds correspondant, la Société peut, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et mettre en œuvre une deuxième évaluation.

I. Les actifs de la Société comprennent (sans limitation):

- 1) toute les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus y relatifs;
 - 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres vendus mais pas encore livrés);
 - 3) tous les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés pour elle;
 - 4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
 - 5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
 - 6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission ou de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties;
 - 7) la valeur liquidative des contrats à termes de tous types et de toutes les options d'achat et de vente auxquels la société est partie;
 - 8) biens immobiliers;
 - 9) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance;
- Afin de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire, la valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

1. Les comptes des filiales d'investissement immobilières dans lesquelles un Sous-Fonds est majoritaire, seront consolidés avec les comptes de ce Sous-Fonds et les actifs et obligations sous-jacents seront évalués conformément aux règles d'évaluation décrites ci-dessous. Les participations minoritaires dans des filiales d'investissement immobilières cotées seront évaluées sur base du dernier prix de cotation disponible. Les participations minoritaires dans des filiales d'investissement immobilières non cotées seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation nette estimée par le Gérant agissant avec prudence et de bonne foi.

Les actifs et obligations de chaque Sous-Fonds seront à cette fin déterminés de la manière suivante: pour l'évaluation des propriétés immobilières, le Gérant au nom et pour le compte de chaque Sous-Fonds nommera un ou plusieurs évaluateur(s) indépendant(s) qui justifiera/justifieront d'une licence lorsque cela sera approprié et opérera/opéreront, ou aura/auront sous-délégué, avec le consentement du Gérant, ses devoirs à une entité qui opérera, dans la juridiction où la propriété à évaluer est située.

2. La valeur de toutes les espèces en cash ou en dépôt, les effets et billets payables à vue et les acomptes à recevoir, les dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts venus à échéance déclarés ou dus tel que mentionnés avant, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur pourra être payée ou reçue en entier; dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant que le Gérant estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

3. La valeur des titres et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé sera évaluée en utilisant le prix le plus récent disponible sur le marché qui est normalement le marché principal pour ces titres; au cas où le prix le plus récent disponible n'est pas représentatif de la valeur juste, la valeur de ces actifs sera basée sur la valeur probable de réalisation.

4. Les actions ou parts dans des organismes de placement collectif seront évaluées à leur plus récente valeur nette d'inventaire officielle telle que déclarée par le gestionnaire du fonds concerné, corrigée pour tenir compte de tout appel de capital et paiement de dividendes qui ont un lien entre cette date de valeur nette d'inventaire et la Date d'Evaluation. Sur une base exceptionnelle, et dans le meilleur intérêt de la Société et des investisseurs, et dans une complète transparence, le Gérant peut modifier cette évaluation dans les cas où son estimation de la valeur probable de marché diffère de celle du gestionnaire du fonds sous-jacent. En particulier, cela peut être le cas si la valeur nette d'inventaire du fonds sous-jacent n'est pas disponible, lorsque l'application de cette méthode est rendue impraticable par les circonstances de l'espèce ou lorsque la méthodologie conduit à des résultats non fiables.

5. Tous les autres investissements dans des titres non cotés seront évalués sur base des principes prévus dans les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines par l'EVCA, le BVCA et le AFIC tel que spécifié par le Gérant et indiqué dans le document de vente.

Le Gérant peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'autres méthode d'évaluation s'il considère que ces méthodes reflètent une valeur qui représente mieux celle des actifs de la Société.

Les actifs liquides seront évalués à leur valeur nominale avec les intérêts courus.

La valeur de tous les actifs et obligations non exprimés dans la devise de référence d'un Sous-Fonds sera convertie dans la devise de référence de ce Sous-Fonds au taux d'échange applicable au Luxembourg à la Date d'Evaluation applicable. Si ces taux ne sont pas disponibles, le taux d'échange sera déterminée de bonne foi par ou selon les procédures établies par le Gérant.

Pour déterminer la valeur des actifs de la Société, l'agent administratif, en tenant compte des standards de prudence et de diligence à respecter en cette matière, peut pour calculer la valeur nette d'inventaire se reposer complètement et

exclusivement, sauf en cas d'erreur manifeste ou de négligence de sa part, sur les évaluations fournies par (i) différentes sources de cotations disponibles sur le marché tel que les agences de cotation (Bloomberg, Reuters etc.) ou les agents administratifs de fonds, (ii) par des courtiers, ou (iii) par un spécialiste dûment autorisé à cet effet par le Gérant.

Enfin, dans les cas où aucun prix n'est disponible ou lorsque l'évaluation ne peut pas être faite correctement, l'agent administratif peut se fonder sur l'évaluation du Gérant.

Dans des circonstances où (i) une ou plusieurs source(s) de prix ne parviendrait pas à fournir les évaluations à l'agent administratif qui peuvent avoir un impact significatif sur la valeur nette d'inventaire ou lorsque (ii) la valeur de tout actif ne peut pas être déterminée de manière aussi rapide et précise que requis, l'agent administratif est autorisé à postposer le calcul de la valeur nette d'inventaire et en conséquence peut être dans l'impossibilité de déterminer les prix de souscription et de rachat. Le Gérant devra être immédiatement informé par l'agent administratif dans un tel cas. Le Gérant peut alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Afin d'éviter tout doute, les dispositions du présent article 24 sont les règles permettant de déterminer Valeur Nette d'Inventaire par action et ne visent pas à modifier le traitement, à des fins comptables ou juridiques, de l'actif et du passif de la Société ou de tout titre émis par la Société.

II. Les engagements de la Société comprennent (sans limitation):

- (1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- (2) tout intérêt échu de prêts de la Société (y compris tous les frais accumulés pour s'engager dans ces prêts);
- (3) toutes les frais et dépenses en cours ou à payer (y compris les dépenses administratives, les commissions de gestion, les commissions de rendement, commissions du dépositaire et des agents administratif et de registre);
- (4) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- (5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus à la Date d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Gérant ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Gérant pourra considérer comme constituant une provision appropriée pour faire face à toute autre obligation éventuelle de la Société.

(6) tout autre engagement de la Société de quelque nature ou type que ce soit reflété conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront sans y être limité, les commissions payables à son Gérant, aux gestionnaires et/ou aux conseillers en investissement, incluant, si il y en a, les commissions de performance, les frais et commissions payables à la Banque Dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, de registre et de transfert, aux agents de cotation, à tous agents payeurs, à tout distributeur, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre agent de la Société, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique, l'établissement et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de rapports et de publication incluant les frais de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, des notes explicatives, des rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais d'impression des certificats d'actionnaires, si il y en a, et de tous rapports aux actionnaires, les dépenses occasionnées par la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, les frais de convocation et de tenue des assemblées générales d'actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les frais raisonnables de déplacement en rapport avec la sélection de structures d'investissement locales ou régionales ou l'investissement dans de telles structures, les prix de publication des prix d'émission ou de rachat, si applicable, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra calculer le montant des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique en se basant sur une estimation sur l'année ou sur toute autre période, et pourra ainsi les provisionner sur la même période et dans les mêmes proportions.

III. La Société établira une masse d'avoirs et de dettes séparée pour chaque Sous-Fonds et les avoirs et dettes seront alloués de la manière suivante:

- a) Si un Sous-Fonds émet des actions dans deux ou plusieurs Classes, les avoirs attribuables à ces Classes seront investis en commun suivant l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement spécifique du Sous-Fonds concerné;
- b) Dans le cadre d'un Sous-Fonds, le Gérant peut décider d'émettre des Classes qui seront soumises à des termes et conditions différents comprenant, sans restriction, des Classes soumises à (i) une politique de distribution spécifique procurant à ses détenteurs des dividendes ou non (ii) des charges de souscription et de rachat spécifiques (iii) une structure d'honoraires spécifique et/ou (iv) d'autres caractéristiques distinctes;
- c) Les produits nets résultant de l'émission des actions relevant d'une Classe seront attribués dans les livres de la Société, à cette Classe d'actions, et les avoirs, engagements, revenus et frais y relatifs seront attribués à la Classe d'actions correspondante, conformément aux dispositions ci-dessous;

d) Lorsqu'un revenu ou avoir découle d'un autre avoir, ce revenu ou avoir sera attribué dans les livres de la Société, au même Sous-Fonds ou à la même Classe auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Sous-Fonds ou à la Classe correspondante;

e) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Sous-Fonds déterminé ou d'une Classe déterminée ou à une opération effectuée en rapport avec l'avoir d'un Sous-Fonds particulier ou d'une Classe particulière, cet engagement sera attribué à ce Sous-Fonds ou cette Classe;

f) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Sous-Fonds déterminé ou à une Classe déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Sous-Fonds ou Classes, en proportion de leurs valeurs nettes d'inventaire respectives ou de telle autre manière que le Gérant déterminera avec bonne foi; et

g) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une Classe, la valeur nette de cette Classe sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et de détermination devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le Gérant ou par toute banque, société ou autre organisation que le Gérant peut désigner aux fins de calculer la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'article 9 ci-dessus seront considérées comme des actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le Gérant, de la Date d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront considérées comme un engagement de la Société, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit payé;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure fixée par le Gérant, de la Date d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Sous-Fonds concerné seront évalués en tenant compte des taux de change ou du marché, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

4) à chaque Date d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que, si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas connue à la Date d'Evaluation, sa valeur sera estimée par la Société.

Art. 25. Co-Management et Pooling. Le Gérant peut autoriser l'investissement et la gestion de tout ou partie du portefeuille d'avoirs établi pour un ou plusieurs Sous-Fonds sur base d'une masse d'avoirs, ou de tout ou d'une part du portefeuille des avoirs de la Société sur base d'une gestion commune ou clonée avec d'autres avoirs appartenant à d'autres organismes d'investissement collectif luxembourgeois, le tout en application de la publicité appropriée et conformément aux réglementations applicables, et tel que plus amplement décrit dans les documents de vente des actions.

Art. 26. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action et de l'émission d'actions. La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une ou plusieurs Classes et, le cas échéant, l'émission, le rachat des actions et la conversion des actions de cette (ces) Classe(s):

(a) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des avoirs de la Société attribuables au Sous-Fonds concerné est, de temps à autre, cotée ou négociée, est fermée (pour une raison autre que pour le congé normal) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, du moment qu'une telle restriction ou suspension affecte la valorisation des investissements de la Société attribuables au Sous-Fonds évoqué; ou

(b) pendant toute période durant laquelle, à la suite d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou monétaire ou de toutes autres circonstances sur lesquelles le Gérant n'exerce aucun contrôle, pouvoir ou responsabilité, ou en cas d'existence d'un état des affaires constitutif d'une urgence selon l'avis du Gérant, une vente ou une évaluation équitable des actifs détenus par la Société attribuables au Sous-Fonds concerné n'est pas raisonnablement praticable sans porter atteinte aux intérêts des Actionnaires, ou si de l'avis du Gérant le prix d'émission, et potentiellement, de rachat ne peut pas, en toute équité être calculé; ou

(c) lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société attribuables au Sous-Fonds concerné ou les cours et valeurs d'une bourse ou d'un marché quelconque applicables au Sous-Fonds concerné sont suspendus; ou

(d) pendant toute période durant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'un Sous-Fonds ou pendant laquelle le transfert des fonds concernant la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions de la Société ne peuvent, de l'avis du Gérant, être effectués à des taux de change normaux; ou

(e) lors de la publication d'un avis de convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant comme but de décider la dissolution de la Société ou de tout Sous-Fonds, ou la fusion de la Société ou de tout Sous-Fonds, ou d'informer les actionnaires de la décision du Gérant de dissoudre ou de fusionner tout Sous-Fonds de la Société; ou

(f) lorsque pour toute autre raison, la valeur des investissements détenus par la Société et attribuables au Sous-Fonds concerné ne peut être certifiée ni promptement ni précisément.

L'avis du commencement et de la fin de toute période de suspension sera donné par la Société à tous les actionnaires concernés, c'est-à-dire ayant introduit une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions est irrévocable exceptée en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire du Sous-Fonds ou de la Classe correspondante, auquel cas les actionnaires peuvent indiquer qu'ils souhaitent retirer leur demande. Si aucune indication n'est reçue par la Société, cette demande sera traitée à la première Date D'Evaluation applicable suivant la fin de la période de suspension.

Art. 27. Contrat de banque dépositaire. La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque, qui devra satisfaire aux exigences des lois luxembourgeoises et de la Loi de 2007 (la "Banque Dépositaire"). Tous les actifs de la Société seront détenus par ou pour ordre de la Banque Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Dans l'hypothèse d'un retrait de la Banque Dépositaire, volontaire ou non, celle-ci restera en fonction jusqu'à la désignation, qui devra s'opérer dans les deux mois du retrait, d'une autre entité bénéficiant du statut d'institution de crédits.

Titre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est mise en œuvre par un liquidateur (s'il s'agit d'une entité juridique) ou un ou plusieurs liquidateurs, si des personnes physiques, nommées par l'assemblée générale des actionnaires effectuant cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les produits de liquidation pourront être distribués en nature aux actionnaires.

Art. 29. Fusion de Sous-Fonds ou de Classes d'actions. Au cas où, pour une raison quelconque, la valeur des avoirs nets d'un Sous-Fonds ou d'une Classe d'actions quelconque n'a pas atteint ou a diminuée jusqu'à un montant déterminé par le Gérant comme étant le niveau minimum pour que ce Sous-Fonds ou cette Classe d'actions puisse être utilisé d'une manière économiquement efficiente, ou si un changement de la situation économique, monétaire ou politique relative au Sous-Fonds ou à une Classe d'actions concerné aurait des conséquences matérielles négatives sur les investissements du Sous-Fonds ou d'une Classe d'actions ou dans le but de procéder à une rationalisation économique, le Gérant peut décider le rachat forcé de toutes les actions émises dans un tel Sous-Fonds ou Classe d'actions à la valeur nette d'inventaire par action (en tenant compte des prix de réalisation actuels, des investissements et des frais de réalisation), calculée à la Date d'Evaluation auquel cette décision devient effective. La Société publiera un avis écrit aux actionnaires concernés par le rachat et ceci avant la date effective de ce rachat forcé, avis qui indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat. A moins qu'il n'en est décidé autrement dans l'intérêt des ou dans un but de sauvegarder le traitement égalitaire des actionnaires, les actionnaires du Sous-Fonds ou de la Classe d'actions concerné peuvent continuer à demander le rachat (si besoin est) sans frais de leurs actions (mais tenant compte des prix de réalisation actuels des investissements ainsi que des frais de réalisation) avant la date effective du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Gérant dans le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de tout Sous-Fonds ou Classe d'actions peut, sur proposition du Gérant, racheter toutes les actions de ce Sous-Fonds ou Classe d'actions et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation actuels et des frais de réalisation) calculées à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision prendra effet. Il n'y aura pas d'exigence de quorum d'une telle assemblée générale des actionnaires qui décidera par une résolution prise à la majorité simple des voix exprimées à cette assemblée.

Les avoirs qui ne peuvent être distribués à leurs bénéficiaires à la fin des rachats seront déposés auprès de la Banque Dépositaire pour une période de six mois après la fin des opérations de rachat; après cette période, les avoirs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.

Dans les mêmes conditions que celles prévues au premier paragraphe de cet article, le Gérant peut décider d'allouer les avoirs d'un Sous-Fonds quelconque à un des Sous-Fonds déjà existants auprès de la Société ou en faveur d'un autre organisme de placement collectif ou à tel autre sous-fonds d'un tel organisme de placement collectif (le "nouveau Sous-Fonds") et de redéfinir les actions du Sous-Fonds concerné comme actions du nouveau Sous-Fonds (à la suite d'un partage ou d'une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une partie des droits aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière comme décrit au premier paragraphe de cette section (et, en plus, la publication contiendra une information relative au nouveau Sous-Fonds), un mois avant la date à laquelle la fusion sera

effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat sans frais de leurs actions durant cette période. Après une telle période, la décision engagera la totalité des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité, sous réserve que si cette fusion est effectuée avec un organisme de placement collectif luxembourgeois du type fonds commun de placement ou avec un organisme de placement collectif basé à l'étranger, une telle décision ne liera que les actionnaires en faveur de la fusion.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Gérant par le précédent paragraphe, une contribution des avoirs et obligations d'un Sous-Fonds à un autre Sous-Fonds de la société pourra être décidée par une assemblée générale des actionnaires du Sous-Fonds concerné qui décidera sur cette fusion par une résolution prise sans exigence de quorum et à la simple majorité des votes exprimés.

Une contribution des avoirs et des obligations attribuables à un Sous-Fonds à un autre organisme de placement collectif tel que mentionné au cinquième paragraphe de cette article ou à un autre Sous-Fonds au sein d'un tel autre organisme de placement collectif requerra une résolution des actionnaires du Sous-Fonds concerné pris sans exigence de quorum et à la majorité simple des votes, sauf lorsque cette fusion doit avoir lieu avec un organisme de placement collectif luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement ou un fonds commun de placement étranger, au quel cas les résolutions ne seront contraignantes que vis-à-vis des actionnaires qui ont voté en faveur de cette fusion.

Titre IX. Dispositions générales

Art. 30. Tous les points non prévus par les présents Statuts devront être résolus conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi.

Souscription et payement

Les souscripteurs ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants tels que reproduits ci-dessous

Souscripteur	Actions de Commandités	Actions Ordinaires	Capital Souscrit (USD)
Direct Best Invest S.à.r.l, prénommée	1	48	49 000
Monsieur Alain Latchimy	0	1	1 000
Total	1	49	50 000

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à EUR 8.000.- (huit mille euros).

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme étant dûment convoqués ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

La personne suivante a été nommée réviseur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires:
PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1017 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est situé au 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Et après lecture faite au comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-S. CARTERET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2008, Relation: LAC/2008/19454. — Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008063641/242/1330.

(080073150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Goldman Sachs Specialized Investments, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.688.

In the year two thousand eight, on the eighth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Is held a general meeting of the sole shareholder of GOLDMAN SACHS SPECIALIZED INVESTMENTS having its registered office in Senningerberg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, on June 18, 2007, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 129688, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of August 10, 2007 number 1693.

The meeting is opened at 10.30 a.m., under the chair of Ms. Fabienne Moreau, jurist, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mr. Jonathan Sidi, Lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Antonio Barattelli, Lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the secretary to state:

1. That the Agenda of the meeting is the following:

Agenda:

I. Amendment of article 22 paragraph 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows: "The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of March of each year at 11.30 a.m. Luxembourg time."

II. Change of the year end of the first accounting year of the Company which has to be considered as being closed on November 30, 2007 instead of November 30, 2008.

III. Subsequent change of the date of the first annual general meeting of the shareholders of the Company which shall be held before May 30, 2008 (at a date to be specified by the board of directors of the Company in the relevant convening notice) instead of the last Thursday of March 2009 at 11 a.m.

2. That the sole shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on the attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

3. That according to the attendance list, one shareholder, owning 17,574,270.000 shares of the Company, which represent one hundred percent of the shares issued by the Company, is present or represented.

4. That the entire share capital being present or represented at the present Extraordinary General Meeting and the shareholder represented declaring that he has had notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting and that thus he has been duly convened.

5. That the present Extraordinary General Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting (the "meeting"), unanimously, took the following resolutions:

I. RESOLVED to amend article 22 paragraph 4 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows: "The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of March of each year at 11.30 a.m. Luxembourg time."

II. RESOLVED to change the year end of the first accounting year of the Company which has to be considered as being closed on November 30, 2007 instead of November 30, 2008.

III. RESOLVED to subsequent change the date of the first annual general meeting of the shareholders of the Company which shall be held before May 30, 2008 (at a date to be specified by the Board of Directors of the Company in the relevant convening notice) instead of the last Thursday of March 2009 at 11 a.m.

There being no further business on the agenda, the meeting closes at 11.00 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de GOLDMAN SACHS SPECIALIZED INVESTMENTS, ayant son siège social à Senningerberg, constituée, suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2007, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129688, et publié au Mémorial C, Recueil ses Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 10 août 2007, numéro 1693.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Fabienne Moreau, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Jonathan Sidi, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Antonio Barattelli, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

I. Modification de l'article 22 paragraphe 4 des statuts de la Société rédigé comme suit: «L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de mars de chaque année à 11.30 heures.»

II. Modification de la date d'échéance du premier exercice social de la Société qui doit être considéré comme clos le 30 novembre 2007 au lieu du 30 novembre 2008.

III. Modification subséquente de la date de la première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui devra avoir lieu avant le 30 mai 2008 (à une date à déterminer par le conseil d'administration de la Société dans une notice de convocation) au lieu du dernier jeudi du mois de mars 2009 à 11 heures.

2. Le nom de l'actionnaire unique représenté, du mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur la liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire représenté, paraphée "ne varietur" par les parties ayant comparu, restera attachée au présent acte.

3. Selon la liste de présence, un seul actionnaire détenant 17.574.270,000 actions, à savoir cent pour cent des actions émises par la Société est présent ou représenté.

a. L'intégralité du capital social étant présent et représenté à la présente assemblée générale extraordinaire et l'actionnaire représenté déclarant qu'il a reçu notification et pris connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée générale extraordinaire et a donc été valablement convoqué.

b. La présente assemblée est valablement constituée et peut donc valablement délibérer sur les éléments de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

i. A RESOLU de modifier l'article 22 paragraphe 4 des statuts de la Société rédigé comme suit: «L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de mars de chaque année à 11.30 heures.»

ii. A RESOLU de modifier la date d'échéance du premier exercice social de la Société qui doit être considéré comme clos le 30 novembre 2007 au lieu du 30 novembre 2008.

iii. A RESOLU de modifier de façon subséquente la date de la première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui devra avoir lieu avant le 30 mai 2008 (à une date à déterminer par le conseil d'administration de la Société dans une notice de convocation) au lieu du dernier jeudi du mois de mars 2009 à 11 heures.

Aucun point n'étant plus soumis à l'assemblée celle-ci est aussitôt close à 11.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le document ayant été lu à l'assemblée, aux membres du bureau, chacun étant connu du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et adresses, a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. MOREAU, J. SIDI, A. BARATTELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2008, Relation: LAC/2008/19063. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008063643/242/115.

(080073512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

BN & P, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen BN & P wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet ("Gesetz von 2002") und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611/EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 14. Mai 2008 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Mai 2008.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008062472/1346/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04243. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

BN & P, Fonds Commun de Placement.

Das Sondervermögen BN & P wurde von der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den BN & P ist das Verwaltungsreglement, das am 14. Mai 2008 in Kraft trat, integraler Bestandteil. Dieses Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt, und der diesbezügliche Hinterlegungsvermerk wurde am 6. Juni 2008 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des BN & P, das am 14. Mai 2008 in Kraft tritt und beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Mai 2008.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008062473/1346/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04240. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

PT-COM, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Fonds PT-COM wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt. Zur Veröffentlichung im luxemburgischen Amtsblatt, Mémorial C.

Luxemburg, den 14. Mai 2008.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008063638/250/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04850. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080073184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Central Africa Growth Sicar, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.247.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008063640/239/11.

(080073434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Goldman Sachs Specialized Investments, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.688.

STATUTS COORDONNES déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

POUR MENTION aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008063644/242/11.

(080073513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2008.

Sella Sicav Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.796.

STATUTS COORDONNES déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

POUR MENTION aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Henri Hellinckx.

Référence de publication: 2008066225/242/10.

(080076666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2008.

Sea Water Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 41.007.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

«Worfling Group S.A.», avec siège social à Calle Elvira Mendez y Via Espana 122, Panama, République de Panama, ici représenté par Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 21 avril 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme «SEA WATER INVESTMENTS S.A.», ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 41.007, a été constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 24 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 546 du 25 novembre 1992. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 21 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1304 du 9 septembre 2002.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent dix mille euros (110.000 EUR), représenté par quatre mille quatre cent trente-huit (4.438) actions sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Que la comparante «Worfling Group S.A.» prénommée, est et restera propriétaire de toutes les actions de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

La Comparante déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société «SEA WATER INVESTMENTS S.A.» et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Que Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. est autorisée au nom et pour le compte de l'actionnaire unique de déposer toute déclaration fiscale, notification au registre de commerce et tout autre document nécessaire ou utile pour la finalisation de la liquidation.

Qu'il a été procédé à l'annulation des actions au porteur en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Girardeaux et J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008. LAC/2008/17963. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008065856/5770/55.

(080074297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.

New Super Selector S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.100.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 51416 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008066059/211/11.

(080073720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2008.
